

Chapitre 3 -Le choix des séries élémentaires

1- Qu'est-ce qu'une série élémentaire ?

Comme il est impossible de suivre mensuellement la production de tous les produits d'une branche, des regroupements préalables de produits sont constitués. Ces regroupements sont appelés séries élémentaires (ou séries-témoin) et forment le socle à partir duquel est calculé et analysé l'indice de la production industrielle.

Les séries élémentaires correspondent à l'agrégation de produits des EMB (« ProdEMB », *cf.* chapitre 2). Les ProdEMB sont des codes produits correspondant à des regroupements de produits fins suivis dans les enquêtes structurelles annuelles (code « ProdEAP » issu de l'EAP).

Les séries élémentaires doivent idéalement être composées de produits relativement homogènes et être représentatives des branches couvertes. Par construction, sauf activité non suivie, on trouve au minimum une série élémentaire par sous-classe de la NAF rév.2.

2- Répartition et principales caractéristiques des séries élémentaires en base 2015

2.1- Un peu plus de 500 séries élémentaires

Actuellement, 530 séries élémentaires permettent de suivre 232 postes de la NAF 700 (58 postes de l'industrie ne sont pas suivis par une série, *cf. infra*). Ce nombre de séries élémentaires est identique à celui de la base 2010¹⁷ mais devrait évoluer à la marge à partir de 2019 avec la mise en place du rebasement annualisé qui va conduire à revoir les contours des séries à hauteur d'un cinquième par an (*cf. infra*).

Le nombre de séries élémentaires par sous-classe de la NAF est très variable. Lorsque la variété des produits est très importante, une sous-classe est généralement représentée par plusieurs séries élémentaires (cas de la chimie par exemple). À l'inverse, certains postes de la NAF 700 peuvent plus facilement être suivis à l'aide une seule série.

Le nombre de séries élémentaires par NAF dépend aussi du choix des variables de suivi ; en effet, au sein d'une série, les produits (ProdEMB) doivent tous être suivis selon une seule et unique variable (par exemple quantité en kg) de manière à pouvoir sommer les données individuelles collectées pour la série. En optant pour un suivi en facturations, le nombre de séries élémentaires peut alors être réduit puisqu'il est alors aisé de les sommer.

¹⁷ Le passage à la base 2015 effectué en mars 2018 s'est accompagné d'améliorations méthodologiques (comme le passage à des indices chaînés à pondérations annuelles) mais n'a pas conduit dans un premier temps à des modifications de contour de séries. C'est l'objet du rebasement annualisé qui a été lancé avec la base 2015 et dont la première vague aboutira en janvier 2019.

Tableau 1 : Répartition des séries élémentaires par grand poste de la NAF

	Nombre de séries élémentaires
C1 Industries agricoles et alimentaires	103
C2 Cokéfaction et raffinage	1
C3 Équipements électriques et électroniques	75
C4 Matériel de transport	21
C5 Autres produits manufacturés	306
DE Industries extractives, énergie, eau	21
FZ Construction	3
Total	530

2.2- Les branches non suivies dans l'IPI

Certaines branches ne sont pas suivies en base 2015, en raisons de difficultés particulières ou en raison de leur poids limité (voire nul pour quelques postes de la NAF). Par exemple, l'extraction de houille et de lignite et l'extraction de minerais métalliques ainsi que le service de soutien aux industries extractives ne sont pas suivies, car ces produits et services représentent un poids très faible dans l'industrie en France (*cf.* tableau 2).

D'autres branches qui relèvent de l'artisanat (et dont la plupart des entreprises ont moins de 20 salariés, *cf.* chapitre 2 pour les critères d'inclusion), comme la « boulangerie et boulangerie-pâtisserie » et la « pâtisserie », ne sont pas couvertes.

L'industrie nucléaire n'est pas suivie dans l'IPI, pas plus que la construction de véhicules militaires de combat. Dans les autres industries manufacturières, les branches de la bijouterie, la fabrication d'instruments de musique, d'articles de sport ainsi que la fabrication de jouets ne sont pas couvertes mais cette situation sera réexaminée dans les années à venir.

Dans la branche production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, il n'y a pas de série sur la production de combustibles gazeux, compte tenu de son faible poids. La production et distribution de vapeur et d'air conditionné n'est pas suivie, cela n'étant pas requis par le règlement européen. Il en est de même de certaines branches relevant de la section E « eau, assainissement ».

Au total, ces branches non suivies représentent moins de 10 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'industrie (sections B à E, *cf.* tableau 2). Certaines de ces activités non encore suivies devraient être introduites dans les années à venir dans le cadre du rebasement annualisé (*cf. infra*), notamment si leur poids est significatif ou s'il existe déjà des données d'enquêtes collectées (en prévision d'une future intégration) depuis le dernier changement de base. Ainsi, trois branches qui n'étaient pas suivies jusqu'alors ont déjà été intégrées à l'IPI à l'occasion de la publication de mars 2019 : la branche « 10.71A – Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche », la branche « 18.13Z – Activités de pré-presses », la branche « 17.29Z – Autres articles en papier et en carton ». En 2020, d'autres branches pourraient être introduites, comme la « fabrication d'articles de joaillerie et de bijouterie » ou la « fabrication d'objets divers en bois ».

Tableau 2 : Liste des sous-classes de l'industrie non suivies dans l'IPI en base 2015 (après la mise en place de la première vague du rebasement annualisé en mars 2019).

Codes NAF	Intitulé des branches	Poids estimé dans la VA industrielle en 2016 (en %)
05.10Z	Extraction de houille	0,00
05.20Z	Extraction de lignite	0,00
07.10Z	Extraction de minerais de fer	0,00
07.21Z	Extraction de minerais d'uranium et de thorium	0,00
07.29Z	Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux	0,01
08.91Z	Extraction des minéraux chimiques et d'engrais minéraux	0,01
08.92Z	Extraction de tourbe	0,00
09.10Z	Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures	0,02
09.90Z	Activités de soutien aux autres industries extractives	0,00
10.13B	Charcuterie	0,13
10.71B	Cuisson de produits de boulangerie	0,39
10.71C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	1,64
10.71D	Pâtisserie	0,26
10.84Z	Fabrication de condiments et assaisonnements	0,12
11.02B	Vinification	0,37
11.03Z	Fabrication de cidre et de vins de fruits	0,01
11.04Z	Production d'autres boissons fermentées non distillées	0,00
13.94Z	Fabrication de ficelles, cordes et filets	0,01
14.11Z	Fabrication de vêtements en cuir	0,01
14.20Z	Fabrication d'articles en fourrure	0,01
16.10A	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	0,32
16.10B	Imprégnation du bois	0,04
16.22Z	Fabrication de parquets assemblés	0,01
16.29Z	Fabrication d'objets divers en bois	0,07
18.11Z	Imprimerie de journaux	0,03
18.14Z	Reliure et activités connexes	0,05
18.20Z	Reproduction d'enregistrements	0,01
19.10Z	Cokéfaction	0,00
20.13A	Enrichissement et retraitement de matières nucléaires	0,18
23.43Z	Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique	0,00
23.44Z	Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique	0,02
23.49Z	Fabrication d'autres produits céramiques	0,00
23.52Z	Fabrication de chaux et plâtre	0,05
23.64Z	Fabrication de mortiers et bétons secs	0,07
23.65Z	Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment	0,01
23.69Z	Fabrication d'autres ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre	0,03
23.70Z	Taille, façonnage et finissage de pierres	0,11
24.41Z	Production de métaux précieux	0,01
24.46Z	Élaboration et transformation de matières nucléaires	0,03
26.80Z	Fabrication de supports magnétiques et optiques	0,00
28.24Z	Fabrication d'outillage portatif à moteur incorporé	0,01
28.49Z	Fabrication d'autres machines-outils	0,03
30.40Z	Construction de véhicules militaires de combat	0,00
30.99Z	Fabrication d'autres équipements de transport n.c.a.	0,01
32.11Z	Frappe de monnaie	0,00
32.12Z	Fabrication d'articles de joaillerie et de bijouterie	0,20

32.13Z	Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires	0,05
32.20Z	Fabrication d'instruments de musique	0,03
32.30Z	Fabrication d'articles de sport	0,10
32.40Z	Fabrication de jeux et jouets	0,05
32.91Z	Fabrication d'articles de broserie	0,02
33.17Z	Réparation et maintenance d'autres équipements de transport	0,07
33.19Z	Réparation d'autres équipements	0,05
35.21Z	Production de combustibles gazeux	0,00
35.30Z	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	0,46
37.00Z	Collecte et traitement des eaux usées	1,71
38.11Z	Collecte des déchets non dangereux	0,41
38.12Z	Collecte des déchets dangereux	0,08
38.21Z	Traitement et élimination des déchets non dangereux	0,38
38.22Z	Traitement et élimination des déchets dangereux	0,16
38.31Z	Démantèlement d'épaves	0,03
38.32Z	Récupération de déchets triés	0,94
39.00Z	Dépollution et autres services de gestion des déchets	0,19

2.3- La qualité de suivi sous-classe par sous-classe de la NAF

Même si certaines activités ne sont pas suivies, l'étendue des séries élémentaires suivies permet de couvrir la plupart des sous-classes de la nomenclature d'activité. À l'intérieur des sous-classes suivies, les produits fabriqués (et identifiés à travers la liste des ProdEAP inclus dans la sous-classe) ne sont cependant pas tous observés : les raisons peuvent en être un rapport coût de suivi / gain de précision pour l'IPI trop faible, des difficultés pour récupérer l'information à une fréquence mensuelle sur la fabrication d'un produit, ou encore si le produit représente une production faible dans la sous-classe.

Il est alors possible de calculer des taux de couverture dans chaque branche suivie par l'IPI pour rendre compte de la représentativité de l'indice branche par branche, en s'appuyant sur les données de l'enquête annuelle de production qui recouvre quant à elle par construction l'ensemble des produits fabriqués dans une branche. Ces taux de couverture sont variables selon les branches. Mais plus de 80 % des branches suivies dans l'industrie ont un taux de couverture de plus de 75 % (cf. tableau 3a), permettant une très bonne estimation des évolutions de l'activité. Le taux de couverture a significativement augmenté à l'occasion de la mise en place de la première vague de rénovation annuelle des indices en mars 2019 (cf. *infra*), comme l'illustre le différentiel avec la situation qui prévalait jusqu'alors (cf. tableau 3b donnant les taux de couverture avant la mise en place de ces évolutions). Enfin, les activités de la construction font l'objet d'une très bonne couverture.

Ces taux de couverture n'interviennent pas dans le calcul des indices agrégés¹⁸. En effet, au sein d'une branche donnée, la sélection des produits cherche à définir des produits représentatifs des autres branches. L'hypothèse sous-jacente consiste à considérer que la partie non couverte des produits est négligeable ou évolue de façon semblable.

¹⁸ Ils sont parfois intervenus dans le passé. Pour le calcul des indices agrégés, ce n'était pas la VA totale des branches suivies qui était utilisée mais la VA corrigée du taux de couverture.

Tableau 3a : répartition des branches (niveau sous-classe de la NAF) selon le niveau de couverture actuel (hors construction)

Taux de couverture	Nombre de branches (sous-classes)	Part des branches dans la VA industrielle (en %)
> 90 %	149	56,8
Entre 75 et moins de 90 %	38	21,0
De 50 à 75%	27	8,5
De 25 à 50%	10	4,1
Moins de 25%	4	0,5
NAF non suivies ou dont la production en France est nulle	63	9,0
Total	291	100,0

Tableau 3b : répartition des branches (niveau sous-classe de la NAF) selon le niveau de couverture avant la mise en place en mars 2019 de la première vague du rebasement annualisé (hors construction)

Taux de couverture	Nombre de branches (sous-classes)	Part des branches dans la VA industrielle (en %)
> 90 %	139	53,8
Entre 75 et moins de 90 %	36	17,8
De 50 à 75%	34	12,2
De 25 à 50%	11	4,8
Moins de 25%	5	0,9
NAF non suivies ou dont la production en France est nulle	66	10,5
Total	291	100,0

3- La mise à jour des produits examinés et du mode de suivi

Comme expliqué plus haut, en raison des évolutions structurelles que connaît l'industrie, il est nécessaire d'actualiser à intervalle régulier la liste des activités suivies afin que l'IPI représente de façon satisfaisante la production industrielle française. D'autres raisons peuvent amener à réviser les séries suivies et le mode de collecte : analyse statistique rétrospective faisant apparaître une qualité moyenne des réponses, nouvelles préconisations des organisations internationales... Précédemment, un examen de la pertinence des séries suivies était effectué tous les 5 ans au moment du changement de base (base 2005, 2010...). Cet examen n'a pas eu lieu au moment du passage à la base 2015 mais sera désormais mené de façon continue dans le cadre du rebasement annualisé.

3.1- Les grandes orientations

Les recommandations de l'ONU pour les indices de la production industrielle portent sur les séries élémentaires et le choix des indicateurs de production à retenir. C'est en s'appuyant notamment sur ces recommandations que les travaux de rebasement de l'IPI en base 2010 ont été entrepris. En particulier, l'ONU recommande fréquemment (pour une liste de produit bien identifié) un suivi en facturations pour mieux intégrer l'évolution de la qualité des produits dans la mesure de la production. Un des premiers enjeux de l'examen des séries est donc le choix de la variable de suivi.

Un deuxième enjeu est le choix des produits à suivre (au sein d'une branche, de façon à fournir une estimation satisfaisante de la production de cette branche) et la révision du contour des séries élémentaires, c'est-à-dire de la

liste des produits qui la constituent (ProdEMB). Avec les évolutions que connaît l'industrie française, des produits peuvent disparaître, voir leur importance fortement diminuer ou encore ne plus être fabriqués en France. Dans ce cas, il peut être pertinent de supprimer certains produits suivis (par exemple si le coût paraît trop élevé par rapport au gain attendu en termes de précision de l'IPI) ou de regrouper des séries. Ces changements entraînent généralement une diminution du taux de couverture de la branche. Pour compenser cette baisse du taux de couverture, il convient alors souvent à l'inverse d'introduire de nouveaux produits qui auraient gagné en importance. Afin d'anticiper ces évolutions, certains produits peuvent être enquêtés même s'ils ne sont pas encore intégrés dans l'IPI (on parle de « futurs IPI »). Une fois le recul suffisant sur les données, il est alors possible d'ajouter ces produits pour améliorer le taux de couverture et la qualité de l'IPI.

Un troisième enjeu porte sur la correction d'éventuelles distorsions existantes dans le contour des séries élémentaires, pouvant résulter de révisions de nomenclature ou plus rarement de corrections de classement de produits. Par exemple, elles apparaissent lorsqu'un produit suivi dans une série IPI donnée est classé dans une nouvelle branche. Cette série IPI, initialement destinée à suivre un ensemble de produits relevant d'une même branche, reste composée des mêmes produits, mais après une révision de nomenclature (comme celle qui a eu lieu en 2008), ceux-ci correspondent à des codes NAF différents. Lors du rebasement, les séries subissant une distorsion sont corrigées afin de rétablir la cohérence d'ensemble entre la branche qu'elle représente et le classement des produits qui la composent.

3.2- Exemple de la revue des produits lors du rebasement 2010

Au-delà des raisons déjà évoquées, le changement de base de 2010 a été l'occasion d'optimiser l'échantillon de séries élémentaires et de rééquilibrer le nombre de séries par code NAF. Idéalement, le nombre de séries élémentaires dans chaque branche devrait être à peu près proportionnel à son poids, sauf si la branche a une production particulièrement homogène (auquel cas un seul produit peut suffire) ou particulièrement hétérogène (beaucoup de sous-branches avec des évolutions de production ou de prix très spécifiques).

Pour satisfaire la recommandation de développer davantage les indicateurs en valeurs déflatées, il faut disposer de séries d'indices de prix de production dans l'industrie (IPP) définies sur les mêmes contours que les séries IPI. Pour assurer la convergence entre les séries IPI et IPP, il a été parfois nécessaire de modifier le contour des séries IPI.

Dans la base 2005, 592 séries élémentaires étaient utilisées pour le suivi de la production de l'industrie, de la construction et du traitement des déchets. Dans la base 2010, ce nombre a été abaissé à 520 (*cf.* tableau 4) tout en représentant, comme en base 2005, environ 80 % de la valeur ajoutée totale.

Dans les industries agroalimentaires, de nouvelles séries ont été introduites pour améliorer le taux de couverture de l'IPI. Une nouvelle branche a été ajoutée, la transformation et conservation de poissons, de crustacés et de mollusques (1020Z). La transformation et conservation de pommes de terre (1031Z) et la production de boissons alcooliques distillées sont mieux suivies en base 2010 grâce à l'ajout dans chacune des deux branches de 3 nouvelles séries.

Tableau 4 : décomposition de la baisse du nombre de séries élémentaires entre les bases 2005 et 2010

Nombre de séries en base 2005	592
+ Séries nouvellement créées en 2010	+ 21
- Séries supprimées en 2010	-44
- Séries provenant d'un regroupement (87 séries en 2005 regroupées en 34 séries en 2010)	-53
+ Séries provenant d'un éclatement (4 séries en 2005 éclatées en 8 séries en 2010)	+ 4
= Nombre de séries en base 2010 (y compris construction)	520

L'industrie textile et de l'habillement ayant fortement diminué en termes de production sur le territoire français, le nombre de séries élémentaires dans cette branche a été ajusté et réduit. Le nombre de séries de l'industrie chimique a sensiblement diminué, passant de 60 à 37, suite à la suppression de nombreuses séries dans la fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique, dont bon nombre d'entre elles avaient un poids très faible dans la valeur ajoutée de la branche. Le nombre de séries a également été réduit dans les autres branches de la chimie, fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums et la fabrication d'autres produits chimiques.

Dans la branche production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, est introduit dans la base 2010 une série sur le transport d'électricité avec l'utilisation des données sur la haute tension. Les données sur la moyenne et basse tension alimentent les séries du commerce et de la distribution.

Le rebasement 2010 a enfin été l'occasion de résorber les distorsions qui étaient apparues au cours de la base précédente, notamment suite à la révision de la nomenclature d'activité en 2008¹⁹. Au total, toutes les séries-témoins n'ont pas fait l'objet d'un examen approfondi dans le cadre du rebasement quinquennal de 2010. Certaines branches moins prioritaires n'ont pas été expertisées. De même, les séries des branches enquêtées par les organisations professionnelles agréées (OPA) n'ont généralement pas été modifiées. La mise en place du rebasement annualisé vise à améliorer à terme ce processus.

3.3- Le mise en place d'une rénovation annuelle des séries

3.3.1- Principe

À partir de la base 2015, les branches industrielles suivies par l'IPI sont passées sous revue à raison d'un cinquième des séries chaque année. Cette mise à jour annuelle permet de gagner en réactivité et de mieux adapter le suivi des branches aux évolutions économiques ou techniques. Elle garantit également une revue de l'ensemble des activités industrielles sur 5 ans, alors qu'il n'était pas toujours possible, lors des rebasements quinquennaux, compte tenu de la charge, d'examiner en une fois l'ensemble des branches. Le rythme de révision des séries pourra être ajusté, selon le cas, pour mieux prendre en compte les évolutions différenciées des processus de production des branches : si l'écart entre deux revues pour une même série sera en moyenne de 5 ans, il pourra être réduit pour certaines.

Compte tenu des différents processus intervenant dans les opérations de rénovation, les travaux relatifs à chaque vague de rénovation débutent 20 mois environ avant l'application effective : ainsi, pour une mise en place en mars 2019 de la première vague (diffusion des indices de janvier 2019), les premiers travaux exploratoires (choix du champ notamment) ont commencé en juin 2017. Les principaux objectifs poursuivis, permettant de faire une sélection des branches à rebaser, et les opérations à effectuer sont les suivants :

- maximiser la couverture de l'IPI (part en valeur ajoutée des produits suivis par rapport à la valeur ajoutée totale de la branche) ;
- améliorer la pertinence du jeu de séries élémentaires utilisées pour le calcul de l'IPI : il s'agit de redéfinir au sein de chaque branche rebasée un jeu de séries adapté au suivi de la conjoncture de cette

¹⁹ Les corrections des distorsions opérées lors du rebasement 2010 ont concerné les branches suivantes :

- fabrication d'armes et munitions ;
- construction aéronautique et spatiale, fabrication de composants électroniques ;
- fabrication de cartes électroniques assemblées ;
- fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques ;
- fabrication d'installations électriques, fabrication d'instrumentation scientifique et technique ;
- fabrication d'autres machines d'usage général ;
- machines d'imprimerie, fabrication d'appareil d'éclairage électrique ;
- fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles ;
- fabrication d'autres équipements automobiles, fabrication d'équipements aéronautiques et frigorifiques industriels ;
- fabrication d'autres machines d'usage général, fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire.

branche ; il peut être également souhaitable de modifier le mode de mesure de la production en prenant en compte, dans la mesure du possible, les préconisations de l'ONU de la branche considérée ;

- introduire dans les enquêtes mensuelles des produits industriels nouveaux (ou non suivis mensuellement auparavant) qui pourront être intégrés lors d'un rebasement ultérieur au calcul de l'IPI (une fois obtenu un recul suffisant sur les données) ;
- supprimer les distorsions éventuelles.

3.3.2- La première vague (2019) du rebasement annualisé

La première vague menée entre la mi-2017 et la fin 2018 a porté sur la rénovation de 44 sous-classes de la NAF (cf. tableau 5 pour la liste exhaustive), correspondant à environ 19 % de la valeur ajoutée 2015 de l'industrie. Ces branches étaient globalement couvertes par l'IPI à 55 % et le sont à 75 % à l'issue de la rénovation. Cette première vague a permis de traiter près de 38 % de la part non couverte de l'industrie par l'IPI. La couverture globale de l'industrie par l'IPI est ainsi passé de 77 % de la VA 2015 à plus de 80 %.

Dans le cadre de cette première vague, 3 branches ont été intégrées au suivi de l'IPI : 1071A - « Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche » ; 1813Z - « Activités de pré-presses » ; et 1729Z - « Fabrication d'autres articles en papier ou en carton ». Ces branches ont fait l'objet d'une rétopolation de façon à disposer d'un recul suffisant et sont ainsi disponibles depuis 2015 dans les données publiées sur le site de l'Insee. Deux autres branches ont été intégrées dès 2019 au champ des enquêtes mensuelles de branche (EMB), sans être intégrées à l'IPI : il s'agit de la branche 2364Z - « Fabrication de mortiers et bétons secs » et de la branche 3317Z - « Réparation et maintenance d'autres équipements de transport ». Elles pourront être prises en compte dans le calcul de l'IPI lors d'une vague de rénovation ultérieure, après quelques années d'enquête permettant d'avoir un recul suffisant sur la qualité des données.

Au total, cette première étape aura conduit à l'examen de près de 100 séries élémentaires. Le nombre total de séries élémentaires a peu évolué malgré des évolutions importantes, notamment à travers l'intégration d'activités qui étaient suivies sans être prises en compte dans les calculs de l'IPI, en vue d'une future incorporation pour améliorer la couverture des indices (cf. tableau 5).

Tableau 5 : décomposition de l'évolution du nombre de séries élémentaires avec la mise en place de la première vague du rebasement annualisé (mise en place en mars 2019)

Nombre de séries en base 2010	520
+ Séries nouvellement créées en 2016	+ 20
- Séries supprimées en 2016	- 2
- Séries provenant d'un regroupement (25 séries regroupées en 16 séries)	- 13
+ Séries provenant d'un éclatement (13 séries éclatées en 18 séries)	+ 5
Total (y compris construction)	530

Au-delà des évolutions décidées sur le périmètre et le mode de suivi des séries, la mise en place du rebasement nécessite un important travail de rétopolation des séries, la jonction entre les anciens et les nouveaux contours apparaissant comme une opération sensible afin d'avoir des séries de la meilleure qualité possible. En particulier, il peut paraître intéressant, quand cela est possible, de mettre en place les nouveaux contours sur une profondeur temporelle suffisante (dans le cas où les produits redéfinis faisaient déjà l'objet d'un suivi en parallèle)²⁰. Cela peut néanmoins conduire à des révisions significatives sur les années modifiées. Ces révisions peuvent être

²⁰ Un certain nombre de produits sont enquêtés depuis la base 2010 bien que non encore intégré dans l'IPI (il était nécessaire d'avoir un recul suffisant). Il est donc possible, lors de l'intégration de ces produits dans le cadre d'une vague de rénovation, de produire des séries longues depuis l'année de leur création.

considérées comme acceptables si la révision des séries permet une amélioration sensible de la qualité de suivi de la branche.

La mise en place d'indices chaînés depuis la base 2015 (*cf.* chapitres suivants) permet de relier plus facilement ancien et nouveau contours de produits : le basculement de l'ancien mode de suivi au nouveau peut être géré directement à l'aide des pondérations appliquées à ces séries (le poids de l'ancien contour passant à zéro au moment du basculement).

Tableau 5 : liste des sous-classes de la NAF passées en revue dans le cadre de la première vague du nouveau rebasement annualisé (mise en place en mars 2019)

Code NAF	Libellé de la branche
1020Z	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
1031Z	Transformation et conservation de pommes de terre
1032Z	Préparation de jus de fruits et légumes
1039A	Autre transformation et conservation de légumes
1071A	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche
1071B	Cuisson de produits de boulangerie
1071C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie
1071D	Pâtisserie
1072Z	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
1073Z	Fabrication de pâtes alimentaires
1085Z	Fabrication de plats préparés
1101Z	Production de boissons alcooliques distillées
1102A	Fabrication de vins effervescents
1102B	Vinification
1103Z	Fabrication de cidre et de vins de fruits
1104Z	Production d'autres boissons fermentées non distillées
1105Z	Fabrication de bière
1106Z	Fabrication de malt
1107A	Industrie des eaux de table
1107B	Production de boissons rafraîchissantes
1623Z	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
1729Z	Fabrication d'autres articles en papier ou en carton
1813Z	Activités de pré-presse
2013A	Enrichissement et retraitement de matières nucléaires
2059Z	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.
2110Z	Fabrication de produits pharmaceutiques de base
2229A	Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques
2319Z	Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique
2364Z	Fabrication de mortiers et bétons secs
2399Z	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
2410Z	Sidérurgie
2432Z	Laminage à froid de feuillards
2752Z	Fabrication d'appareils ménagers non électriques

2841Z	Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux
2849Z	Fabrication d'autres machines-outils
2899B	Fabrication d'autres machines spécialisées
2920Z	Fabrication de carrosseries et remorques
2932Z	Fabrication d'autres équipements automobiles
3311Z	Réparation d'ouvrages en métaux
3312Z	Réparation de machines et équipements mécaniques
3316Z	Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux
3317Z	Réparation et maintenance d'autres équipements de transport
3320A	Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie
3320D	Installation d'équipements électriques, de matériels électroniques et optiques ou d'autres matériels

3.3.3- La deuxième vague (2020) du rebasement annualisé

Les travaux associés à la deuxième vague de revue annuelle des produits ont débuté à l'été 2018 avec la définition des branches à examiner (cf. tableau 6). Comme pour la vague précédente, celle-ci devrait permettre d'améliorer encore de façon sensible la couverture de l'IPI, même si certains travaux doivent encore être finalisés. La mise en œuvre effective aura lieu en mars 2020. En particulier, de nouvelles branches devraient être introduites, comme la « Fabrication d'objets divers en bois » (1629Z) et la « Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie » (3212Z).

Tableau 6 : liste des sous-classes de la NAF passées en revue dans le cadre de la deuxième vague du nouveau rebasement annualisé (mise en place en mars 2020)

Code NAF	Libellé de la branche
1012Z	Transformation et conservation de la viande de volaille
1013A	Préparation industrielle de produits à base de viande
1013B	Charcuterie
1051A	Fabrication de lait liquide et de produits frais
1051B	Fabrication de beurre
1051C	Fabrication de fromage
1051D	Fabrication d'autres produits laitiers
1061A	Meunerie
1061B	Autres activités du travail des grains
1081Z	Fabrication de sucre
1082Z	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie
1083Z	Transformation du thé et du café
1086Z	Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques
1089Z	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.
1512Z	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie
1629Z	Fabrication d'objets divers en bois: fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie
2014Z	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base
2016Z	Fabrication de matières plastiques de base
2030Z	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
2120Z	Fabrication de préparations pharmaceutiques
2211Z	Fabrication et rechapage de pneumatiques
2223Z	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction
2361Z	Fabrication d'éléments en béton pour la construction
2442Z	Métallurgie de l'aluminium
2443Z	Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain
2444Z	Métallurgie du cuivre
2445Z	Métallurgie des autres métaux non ferreux

2562B	Mécanique industrielle
2599B	Fabrication d'autres articles métalliques
2651B	Fabrication d'instrumentation scientifique et technique
2652Z	Horlogerie
2670Z	Fabrication de matériels optique et photographique
2740Z	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique
2813Z	Fabrication d'autres pompes et compresseurs
2822Z	Fabrication de matériel de levage et de manutention
2825Z	Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels
2830Z	Fabrication de machines agricoles et forestières
3109B	Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement
3212Z	Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie
3213Z	Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires
3299Z	Autres activités manufacturières n.c.a.
3313Z	Réparation de matériels électroniques et optiques
3314Z	Réparation d'équipements électriques
3320B	Installation de machines et équipements mécaniques
3700Z	Collecte et traitement des eaux usées